

Marcourt et la FEF écrivent à De Block

MÉDECINE Le ministre et l'association étudiante veulent un message clair du fédéral

Pas de quota... Pas de concours... Le 2 février, *Le Soir* révélait la situation hallucinante dans laquelle se trouvaient plongés les étudiants ayant entamé leurs études de médecine en septembre dernier. Pour mémoire, en vertu d'un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles largement inspiré par les limitations fédérales d'accès à la profession, ils sont soumis à un concours en fin de première année. Concours dont le nombre de lauréats est directement lié, précisément, au quota de médecins admis à la sortie des études. Dans le cas présent, le gouvernement fédéral devait fixer ce nombre avant le début de la formation, soit avant le 15 septembre 2016. Il s'y est bien essayé, votant mi-septembre un arrêté royal par ailleurs contesté dans ses fondements. Mais un arrêté royal n'est pas d'application avant sa publication au *Moniteur*. Or, il n'a jamais été publié... le Conseil

d'Etat ayant entre-temps pointé l'erreur de timing de l'exécutif. Il n'y a donc pas – et il n'y aura pas – de quota officiel pour la promotion attendue en 2022.

Jean-Claude Marcourt, le ministre PS de l'Enseignement supérieur, va-t-il organiser le fameux concours de juin prochain ? Il sait qu'en l'absence de référence de quota, l'épreuve ne résistera à aucun recours. Il sait aussi que, dans ce dossier délicat – où se négocie en parallèle le sort d'un gros millier d'étudiants francophones surnuméraires –, il marche sur des œufs. Il a donc pris sa plume pour interroger officiellement la ministre Maggie De Block (VLD) sur l'attitude à adopter : « *L'absence de disposition fédérale fixant le contingentement à appliquer aux étudiants qui seront diplômés en 2022 nous plonge dans une insécurité majeure (...). Je ne souhaite pas revivre la saga juridique qui a émaillé notre été 2016. Ce n'est*

ni mon intérêt, ni le vôtre, ni surtout celui des étudiants. Puis-je dès lors vous demander de m'indiquer la position que prendra le gouvernement fédéral (...) ? » Il insiste : « *Pouvez-vous me confirmer que l'absence de quotas doit également avoir pour conséquence de permettre d'octroyer sans condition un numéro Inami à tous les étudiants en cours de cursus ? »*

Hasard du calendrier, la Fédération des étudiants francophones a elle aussi envoyé un courrier à la ministre fédérale de la Santé : « *L'absence de quotas délivrés par votre gouvernement génère, en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'absence d'un concours juridiquement solide*, écrit le président Maxime Mori. *Je vous demande donc de nous communiquer au plus vite, afin que nous puissions en informer les étudiants, la position de votre gouvernement à ce sujet.* » ■

ÉRIC BURGRAFF